

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 10 avril 2025 - Délibération n°25-015**

**Objet : Affectation des résultats 2024**

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le quatre avril précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, M. MESSINES, H. JONQUIERE, D. RIVOALLAN, S. BONO.

ONT DONNÉ PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à J-J. GRANAT.

ABSENTS : C. PELEGRIN, J. MARTY, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

\* \* \*

**Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président**

Le résultat cumulé en 2024 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de + 56 790,24 €. Il est proposé d'affecter :

- + 26 790,24 € sous la forme d'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2025, en l'inscrivant au chapitre 002 en recettes de la section de fonctionnement,
- + 30 000,00 € sous la forme d'excédents de fonctionnement capitalisés sur le budget 2025, en l'inscrivant au chapitre 10, article 1068, en recettes de la section d'investissement.

Par ailleurs, le résultat cumulé en 2024 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de + 12 304,59 €. Il est proposé de reporter cette somme en recettes de la section d'investissement, chapitre 001, excédent d'investissement reporté.

-----  
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération n°25-014 du 03 avril 2025 approuvant le compte le compte financier unique 2024 du CCAS ;

**Considérant** que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 03 avril 2025 ;

**Considérant** qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 04 avril 2025 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 10 avril 2025 avec le même ordre du jour ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil d'administration approuve l'affectation de + 26 790,24 euros de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002, excédents de fonctionnement reportés, de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 du CCAS.

**ARTICLE 2.** Le conseil d'administration approuve l'affectation de + 30 000 euros de l'excédent de fonctionnement au chapitre 10, article 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, de la section d'investissement du budget primitif 2025 du CCAS.

**ARTICLE 3.** Le conseil d'administration approuve l'affectation de + 12 304,59 € de l'excédent d'investissement au chapitre 001, excédents d'investissement reportés, de la section d'investissement du budget primitif 2025 du CCAS.

**ARTICLE 4.** Ces reports seront inscrits au budget primitif 2025.

Convocation : 04 avril 2025  
Affichage ordre du jour : 04 avril 2025  
Présents : 6  
Suffrages exprimés : 7  
Absents : 5  
Publiée le :

**16 AVR. 2025**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Marie MESSINES

